



SORTIR DU PLAN DE CONTINUATION

Par **cer**, le **02/07/2014** à **12:12**

notre entreprise a connu un RJ dont nous sommes sortis grâce au rachat par un groupe étranger. Le plan de redressement comportait pour les créanciers un choix entre option 1 - abandon 70% de la créance, encaissement immédiat des 30% et option 2 - encaissement des 100% de la créance en 10 ans.

Nous sommes donc en plan de continuation pour les 10 ans à venir avec toutes les conséquences négatives que cela induit notamment auprès des stés d'assurance crédit et autres organismes bancaires.

Notre groupe souhaiterait que nous sortions maintenant du plan de continuation ce qui sous entend que nous payions tout ou partie (à proposer aux créanciers) des créances. Cela me paraît difficile vis à vis des autres créanciers qui eux ont accepté de perdre 70% de leur créance.

Est-ce possible du point de vue purement légal ?

Comment procéder ?

Merci